OUVRIER(E) DU PAYSAGE

**2023**



Mis à jour le 06/01/2023

# INFORMATIONS PRATIQUES

**Responsable de formation**

Olivier Mothes contact@lecoledesnouveauxmondes.fr

**Description**

Type de diplôme : Titre Professionnel

Niveau : 3

Organisation référente : Ministère du Travail, de l’Emploi et de l’Insertion

# Informations

Formation pour tout public

Ouverture des inscriptions : Février 2023 Début de la formation : Avril 2023

Format de la formation : apprentissage

Tarif : 8100 HT *« exonérée de TVA en vertu de l’article 261-4-45° — a du CGI* » Le prix de la formation est donné à titre indicatif.

Des prises en charges totales ou partielles sont possibles en fonction des financements des entreprises ou de partenaires https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15478

Rythme de l’alternance : Le rythme conseillé est d’une semaine en centre et trois en entreprise

Format d’apprentissage : parcours pédagogique hybride (présence et distance)

Durée : 1 an

Modalité de la formation : Présentiel

Validation de la formation : Titre professionnel de niveau 3 (CAP/BEP) d'ouvrier.ère du paysage.

# PARCOURS PÉDAGOGIQUE

**Objectifs**

# • Entretenir un espace paysager

# • Végétaliser un espace paysager

# • Poser et entretenir des circulations, terrasses et équipements dans un espace paysager

**Prérequis**

Savoir communiquer à l’oral et à l’écrit.

Être en capacité de travailler en extérieur.

# Apprécier la marche et les travaux manuels.

Une confrontation aux situations du métier est requise auprès de nos entreprises partenaires, par 1 semaine d’immersion (PMSMP).

# Programme de formation (455 heures)

# Module préparatoire (56heures) : Autonomie de mon alternance (droits et devoirs, livret de suivi, objectifs de formation, soft skills et savoir être)

* **Module 1** (133 heures)Entretenir un espace paysager :identification d’un végétal et contrôle de son état sanitaire - entretien d'une surface herbacée à semi-ligneuse- taille des arbres et des arbustes - Abattage et débit d'un arbre de petites dimensions - travail du sol et apports nécessaires au développement des végétaux - protection des végétaux contre les parasites, maladies et adventices.
* **Module 2** (133 heures)Végétaliser un espace paysager :identification d'un végétal et contrôle de son état sanitaire - protection des végétaux contre les parasites, maladies et adventices - réalisation d'un gazon ou d'une couverture végétale - plantation des arbres et des arbustes - réalisation d’un massif ornemental.
* **Module 3** (133 heures) Poser et entretenir des circulations, terrasses et équipements dans un espace paysager :protection les végétaux des parasites, maladies et adventices - pose et entretien des bordures, des clôtures et des équipements dans un espaces paysager - réalisation et entretien des dallages, des pavages et des surfaces minérales dans le cadre d'un chantier d'espaces verts - réalisation et entretien des circulations et des terrasses dans un espace paysager - pose et entretien d’un réseau d'arrosage.
* **Session d’examen**

# Compétences visées

A l’issue de la formation, les apprentis seront en mesure de :

* Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire
* Entretenir une surface herbacée à semi-ligneuse
* Tailler des arbres et des arbustes
* Abattre et débiter un arbre de petites dimensions
* Effectuer le travail du sol et les apports nécessaires au développement des végétaux
* Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices
* Réaliser un gazon ou une couverture végétale
* Planter des arbres et des arbustes
* Réaliser un massif ornemental
* Poser et entretenir des bordures, des clôtures et des équipements dans un espace paysager
* Réaliser et entretenir des circulations et des terrasses dans un espace paysager
* Poser et entretenir un réseau d'arrosage

# Conditions de validation du diplôme

Validation d’évaluation en cours de formation sous la forme de QCM, exposé, mise

en situation, travaux de groupe.

Rédaction d’un dossier professionnel pour illustrer la monter en compétences sur les

activités types liées au métier.

Validation des épreuves finales d’obtention du titre.

# Modalité et délais d’accès

Selon le dispositif d'accès à la prestation, ces modalités peuvent comporter une ou plusieurs des étapes suivantes :
- information individuelle ou collective, test français/math.
- dossier de demande de formation,
- identification et analyse des besoins, évaluation des acquis,
- entretien individuel de conseil en formation, suivi d’une PMSMP d’une semaine avec nos entreprises partenaires.

Pour la validation définitive d'entrée en formation seul l'enregistrement d'un contrat d'apprentissage est nécessaire.

Le délai d’accès est d’un mois entre la réponse positive et début de la formation.

**Modalités d’évaluation**

1. Questionnaire validation des connaissances (début et fin de formation)
2. Test de français, de maths (inscription)
3. Évaluation des acquis : En cours de formation (en centre et en entreprise)
4. Enquête de satisfaction.
5. Certification au Titre d’ouvrier du paysage

*Délibération du jury sur la base : du dossier professionnel, des résultats aux épreuves de la session d’examen, de la mise en situation professionnelle et de l'entretien technique, du questionnement à partie de la production, de l’entretien final.*

# Accessibilité aux PSH

Pour les personnes en situation de handicap, un accompagnement spécifique peut être engagé pour faciliter leur parcours. Pour en savoir plus contacter notre référent handicap : Mme Fadila Boussaid :  **07 78 22 85 44** @ **fadila.boussaid@lecoledesnouveauxmondes.fr**

# Méthodes et moyens pédagogiques

Une pédagogie privilégiant :

- des méthodes inductives et déductives, classe inversée, renversée,

- des mises en situation, simulations individuelles et collectives,

- une pédagogie par projet pour favoriser l'autonomie, la créativité.

Notre espace de formation dispose d’outils de formation comprenant :

- Des salles polyvalentes

- Matériel audio-visuel : vidéo projecteur, écran télé.

- Ressources documentaires.

Plateau technique dédié qui reconstitue les conditions de réalisation des gestes professionnels ; conforme aux RC des TP.

# Débouchés professionnels / Environnement professionnel

Cette formation prépare aux métiers : ouvrier des espaces verts, jardinier paysagiste, ouvrier paysagiste, agent d’entretien des parcs et jardins, jardinier d’espaces verts, jardinier.

Ces fonctions pourront s’exercer au sein des typologies suivantes :

* D’une entreprise privée
* D’une collectivité territoriale
* En auto-entreprise

 Pour connaitre les passerelles vers d’autres certifications, ou les équivalences, consultez le site internet de France Compétences : https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37274/

# Aide à la réussite (accompagnement de l’École des Nouveaux Mondes)

L’École des Nouveaux Mondes a pour vocation d’offrir un accompagnement socio professionnel des apprenants afin de les accueillir au sein de l’établissement et préparer leur sortie vers l’emploi : intégration au CFA, suivi en entreprise, levée de freins périphériques pouvant conduire au décrochage scolaire ou professionnel, valorisation des parcours et coaching emploi.

L’ENM accompagne nos apprenants dans la recherche d’un employeur pour la réalisation du contrat en alternance, leur intégration au sein des entreprises d’accueil et l’emploi à l’issue de la formation. Notre mission de fédérer un réseau d’employeurs partenaires (privés et publics) autour des métiers sur lesquels nous proposons des formations, d’accompagner les entreprises vers une politique RH favorisant la diversité et le suivi régulier des étudiants en milieu professionnel pour prévenir les ruptures de contrat.

Un accompagnement sera proposé à l’ensemble des apprenants de l’École des Nouveaux Mondes pour acquérir les techniques de recherche d’emploi et valorisation des compétences.

# Indicateurs de résultat

1/ Taux d’insertion professionnelle (*6 mois après le passage du titre*) : **66 %** *de nos apprenant.e.s (sur 9 présenté.e.s à l’examen 6 sont en emploi. (Session 2021-2022)*

2/ Taux d’obtention de la certification préparée : **66%** *(Sur 8 nscrits à l’examen, 9 ont obtenu leur titre professionnel). (Session 2022-2023)*

3/ Part des contrats d’apprentissage interrompus avant leur terme : **37,5%** *(Sur 8 apprenti.e.s CIP – 3 ruptures de contrat). (Session 2022-2023)*

4/ Taux de poursuite d’étude : ***0*** *(Enquête auprès de 9 stagiaires) (Sessions 2021-2022)*

5/ Taux d’interruption en cours de formation : ***22 %*** *(Sur 18 apprenti.e.s 14 ont passé l’examen de 2021 à 2023)*

*6/ Valeur Ajoutée dans le métier visé (Rapport / Statistiques RNCP):* ***0%***